



A bonne distance. Activités intellectuelles, expériences politiques et figures de l'électeur profane (fin 19ème-début 20ème siècle) ?

Thomas Marty, Antoine Schwartz

► To cite this version:

Thomas Marty, Antoine Schwartz. A bonne distance. Activités intellectuelles, expériences politiques et figures de l'électeur profane (fin 19ème-début 20ème siècle) ?. Fromentin (Thomas) et Wojcik (Stéphanie). Le profane en politique : compétences et engagement du citoyen, L'Harmattan, pp.79-104, 2008. hal-00441176

HAL Id: hal-00441176

<https://hal.science/hal-00441176>

Submitted on 15 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thomas Marty (Groupe d'Analyse politique ; associé au GSPE-PRISME – CNRS /
Université de Strasbourg)
Antoine Schwartz (Groupe d'Analyse politique)

- Université Paris-X Nanterre -

« A bonne distance. Activités intellectuelles, expériences politiques et figures de l'« électeur profane » (fin 19^{ème} – début 20^{ème} siècle) », in Fromentin (Thomas) et Wojcik (Stéphanie), *Le profane en politique : compétences et engagement du citoyen*, Paris, L'Harmattan, 2008, p 79 – 104.

« Elections. Il n'y a peut être que moi qui aie pris ça au sérieux ».
Jules Renard¹

On sait aujourd'hui que l'analyse politique, sous la forme de chroniques électorales ou de sondages, participe de la production des formes légitimes de cette activité spécifique de conquête des voix et de transformation des intérêts à représenter qu'est l'élection. Mais paradoxalement, peu de travaux ont été consacrés aux origines sociales de ces « études électorales », et ce malgré les pistes de réflexion ouvertes par certaines recherches sur la constitution d'une « science politique » (Favre, 1989). Pourtant, entre l'apparition du suffrage universel en 1848 et son perfectionnement pratique et législatif jusqu'en 1914, il est possible de distinguer une littérature spécifique sur les phénomènes électoraux qui précède le *Tableau politique de la France de l'Ouest* d'André Siegfried publié en 1913, et permet ainsi de reconsidérer ce moment réputé fondateur de l'analyse politique électorale (Garrigou, 1995). Mais les recensions de ces « textes » effectuées par les historiens sont le plus souvent prétextes à la recherche d'indications objectives sur les pratiques électorales, ou d'études de leurs manifestations idéologiques, sans voir que ces écrits participent aussi, selon les coordonnées sociales et politiques de leurs auteurs, à la structuration des manières de faire de la politique. Ainsi, peu d'investigations systématiques ont été véritablement consacrées aux conditions qui rendent possible, dans les conjonctures intellectuelles et politiques de la fin 19^{ème} – début 20^{ème} siècle, l'investissement d'agents particuliers dans le développement

¹ RENARD (J.), *Journal 1887 – 1910*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1960, p. 900.

d'analyses centrées sur le commentaire de l'activité politique, des résultats électoraux et des procédures qui les produisent².

Il est donc possible de rouvrir ce dossier en nous intéressant aux modes de constitution de cette littérature dont la fixation des frontières, intellectuelles comme politiques, n'a pas été le moteur le moins puissant de sa pérennisation ultérieure. Le choix forcément arbitraire d'une vingtaine de textes entend tenir compte d'un principe formel qui regroupe « logiquement » les écrits considérés, à savoir la spécification d'un corpus plus ou moins homogène d'études visant à saisir le sens des comportements électoraux (des électeurs comme des candidats), mais aussi un principe fonctionnel qui vise à saisir socialement et politiquement ces études, à l'aune des « expériences politiques », plus ou moins directement électorales, de leurs auteurs³. Précisément, les produits intellectuels retenus ont pour intérêt de constituer des exemples variés mais comparables d'*analyse de la transaction électorale*, en ce sens qu'ils visent à comprendre le sens des votes émis ainsi que les conditions nécessaires pour (se) faire élire. Notre hypothèse est en effet que ce type de littérature contribue à définir, par le jeu même de sa mise en forme, le système des positions distinctives et en premier lieu l'opposition entre ceux qui, concurremment, se pensent comme des « professionnels » de la manipulation des intérêts électoraux, et ceux qui, parallèlement, sont pensés comme « les profanes » de cette représentation émergente (Gaxie, 2003).

Une vision profane des profanes ?

La naissance d'une « littérature grise » consacrée aux élections ne se fait pas indépendamment de la socialisation politique particulière et de la familiarisation aux pratiques ainsi mises en oeuvre que connaissent ceux qui prétendent décrire et comprendre, entre la fin du second Empire et la consolidation de la troisième République, les nouvelles formes de représentation politique (Lacroix, 1985). Or, l'institutionnalisation progressive du suffrage universel à partir de 1848 multiplie les possibilités d'obtention des charges électives, en même temps qu'il permet à un plus grand nombre de catégories sociales de prétendre les obtenir puisque l'extension du droit de suffrage favorise potentiellement leurs chances de réussite. Ainsi, ces spécialistes du commentaire politique se trouvent souvent eux-mêmes

² Voir toutefois les études de G. Le Beguec (1989), M. Offerlé (1988) et L. Quéro (1997).

³ La liste des textes et des auteurs retenus figure en annexe. Dans la suite de notre article, les références entre crochets renverront à cet index. Les citations des auteurs du corpus sont en italiques.

quasiment en situation de profane sur la scène parlementaire ou électorale. Egaleme nt pris dans l'action et dans la réflexion, ces acteurs/auteurs se définissent ainsi comme des « hommes doubles » au sens où C. Charle utilise cette notion pour les champs de production culturelle de la fin du 19^{ème} siècle (Charle, 1998). Ils agissent ainsi autant dans la sphère de production des différenciations électorales, celle qui voit se professionnaliser différents types d'entreprises de conquête des voix, que dans celle de la reproduction de ces marques électorales naissantes (à travers revues, journaux ou autres magistères intellectuels, etc.).

Il apparaît nécessaire de revenir dans un premier temps sur la distinction progressive des rôles électoraux opérée au travers de ces « textes » qui en sont justement un des avatars. On évoquera notamment le travail de mise à distance de l'électeur provoqué par la figuration nécessairement intellectuelle de ses comportements les plus pratiques et qui le constitue en profane sur l'autel de la professionnalisation mal vécue des manières de « candidater ». Car dans un second temps, il nous faudra insister sur le fait que ces représentations ne sont pas invariables et semblent plutôt indexées sur un spectre de situations de candidature qui s'inscrit lui-même dans certaines contraintes structurelles du métier politique naissant. La frontière électeur/candidat apparaîtra alors progressivement comme un enjeu politique spécifique favorisant moins une opposition anachronique profane/professionnels qu'un continuum de « visions profanes des profanes ». Enfin, notre travail se terminera justement par la restitution des conditions biographiques collectives qui concourent non seulement à ce *dédoublement* d'auteurs devenus pour la plupart candidats (plus rarement élus) mais qui informent également sur le *redoublement* savant du processus de délégation et des croyances que celui-ci véhicule. Cela nous permettra notamment d'indiquer *in fine*, à partir de ce corpus *bibliographique* initial, quelques invariants *autobiographiques* qui justifient *a posteriori* le regroupement dans un même mouvement de ces auteurs et de ces textes.

1. Spécification des rôles et mise à distance des électeurs « profanes »

L'introduction du suffrage universel masculin marque l'établissement progressif d'une nouvelle configuration électorale, caractérisée par l'institution de relations de plus forte concurrence dans la vie politique. Sous le Second Empire, malgré les lois autoritaires et le faible pluralisme des candidatures, se (ré)inventent et se routinisent les pratiques électorales constitutives d'une « politique démocratique » en cours d'élaboration. Pour les entrepreneurs

politiques, le vote des campagnes, réputé fonder les assises du régime napoléonien, constitue un enjeu politique de premier ordre, et la condition des victoires. L'opposition dénonce alors le renouvellement des formes de domination nobiliaire qui trouvent à s'inscrire dans des dispositifs administratifs d'encadrement de l'élection (Voilliot, 2005).

Ainsi, au lendemain des élections de 1863, le jeune Jules Ferry publie une enquête documentée sur *La lutte électorale* dans laquelle il dénonce avec vigueur les « *candidatures administratives* », accusées d'instaurer une concurrence déloyale pour les candidats qui ne sont pas soutenus par le gouvernement. Par ses articles de presse et son *Manuel électoral* (1861), le jeune avocat commence alors à se faire un nom dans les mouvances libérales et républicaines. Ayant participé au comité de préparation de ces élections, il se trouve ensuite chargé de rassembler les pièces d'un dossier qui attesterait de la nocivité des pratiques de candidature officielle⁴. Dans l'ouvrage, Ferry livre une description très négative des mentalités provinciales, ironisant sur la « *crédulité* » et l'« *ignorance* » d'un paysan « *âpre au gain, isolé, défiant* » [Ferry, 1863, 17, 15, 16]. Il leur reproche de regarder passer avec indifférence « le train de la Liberté » – et ses porte-parole : « *C'est de ce regard vague, rêveur et las, où se reflètent tant de misères, que le campagnard voit passer les plus grandes choses de ce monde. La liberté est de ce nombre. Comme le railway, elle lui est indifférente* ». [Ferry, 1863, 10]

Moins d'une dizaine d'années plus tard, Hyppolite Taine livre ses vues sur *La manière de voter*. A la différence de Ferry, ce n'est pas une trajectoire de candidat qui le conduit au commentaire électoral, mais une trajectoire intellectuelle marquée par une consécration tardive, en marge des reconnaissances académiques (Charle, 1998, 97-122). Dans la conjoncture de crise liée à la chute de l'Empire, le savant estime qu'il est de son devoir d'intervenir publiquement, et semble inscrire de plus en plus son travail d'historien dans le « présent », en témoigne la rédaction de son ouvrage sur *Les Origines de la France contemporaine*⁵. Dans cet article consacré au suffrage universel, qui s'appuie sur « l'expérience » et la lecture de correspondances de préfets, Taine dresse un portrait de l'électeur des campagnes proche de celui de Ferry lorsqu'il stigmatise également son horizon borné – « *le travail agricole cloue la pensée de l'homme à terre* » –, et sa faible « *intelligence politique* » résultant d'une « *cervelle inculte* » qui le contraint à « *voter en aveugle* » [Taine, 1871, 162]. Mesurant la distance des classes populaires à la vie publique en raison de

⁴ Ferry avait d'abord souhaité se présenter à ces élections, mais il fut contraint de se désister (Reclus, 1947).

⁵ Cf. aussi son adhésion au projet d'une École Libre des Sciences Politiques. Voir Damamme, 1987.

l'absence apparente d'intérêts strictement politiques, il défend l'élection au suffrage indirect, à deux degrés, car cette solution permettrait de résoudre le problème de l'incapacité de l'électeur ordinaire à appréhender l'offre politique en l'assistant dans son vote.

Les exemples ne manquent pas pour montrer que la supposée ignorance culturelle des masses (paysannes mais aussi ouvrières), qui se trouve assimilée à *une incompétence politique*, constitue un lieu commun des schèmes de penser et de jugement des élites ; ces visions du monde sont partagées par la majorité des hommes investis, à un titre ou à un autre, dans l'activité politique (Garrigou, 2002). Dans les écrits de ceux qui sont classés « républicains » ou « progressistes », les préventions à l'égard d'un suffrage universel – souvent d'autant plus valorisé dans son abstraction qu'il est perçu avec méfiance dans ses réalisations pratiques – apparaissent fréquemment sublimées dans la revendication d'une nécessaire instruction civique, si ce n'est d'une « éducation morale » du peuple. Pour les notables, et les porte-plume de la conservation de l'ordre, cette nouvelle légitimité politique relève encore, après les événements révolutionnaires de 1848, d'une sorte de *scandale pour l'entendement*, les peurs sociales renforçant les préjugés de classe, dans une conjoncture où la compétition politique ne s'apparente pas à une lutte pacifiée (Barrows, 1990). Et puis la position elle-même d'écrivain des « *classes éclairées* » n'induit-elle pas une forme de méfiance ou d'hostilité vis-à-vis de cette *loi du nombre* qui menace d'envahir l'univers de la culture ? Le marquis de Castellane, jeune royaliste lettré, débute son *Essai sur l'organisation du suffrage universel* en ces termes : « *Comment admettre sans appréhensions que le citoyen inintelligent, dépourvu d'instruction, dont les vues ne s'étendent pas au-delà du cabaret, ait la même influence sur la marche des affaires que l'homme instruit, que le savant qui a fait des questions politiques l'étude de toute sa vie ? La raison se refuse à concevoir une pareille bizarrerie* » [Castellane, 1872, I]. Ces fantasmes sociaux sont au principe des spéculations théoriques et des considérations pratiques visant à conjurer la menace d'une prise de pouvoir symbolique du peuple en politique.

La spécification des rôles

Après la chute du Second Empire, des débats politiques intenses autour des projets de réforme électorale reconduisent les entreprises de déchiffrement de l'opération électorale initiées pendant la dernière décennie du régime par des publicistes de l'opposition, tel le jeune

aristocrate libéral Ernest Duvergier de Hauranne, qui exhortait les conservateurs à s'adapter à « la démocratie » qu'il prophétisait comme inéluctable [Duvergier de Hauranne, 1868]. « Réguler le suffrage universel » : le mot d'ordre apparaît alors assez commun aux cercles des prétendants au pouvoir politique. Toutefois les conceptions du vote – et donc de la relation à l'électeur induite par l'activité de conquête des voix –, divergent fortement en fonction des caractéristiques politiques et sociales de l'auteur, et selon le type de représentation politique qu'il entend défendre. Ainsi, A. de Castellane, qui participe alors activement aux travaux de la première législature de la Troisième république⁶, fustige un mode de votation qui impliquerait « *la destruction fatale, chez les citoyens de tout sentiment personnel* » et revendique au contraire les moyens de produire un « *vote de confiance* », seul à même de préserver l'influence des grands propriétaires [Castellane, 1872, 87, 96]. Au contraire, la rhétorique républicaine conçoit plutôt le vote comme un choix individualisé, dans l'idéal affranchi des liens sociaux et motivé exclusivement par des convictions « idéologiques », par une *opinion* réfléchie et désintéressée, et non par cette « *politique des besoins, des intérêt et des convoitises* » que fustige Ferry [Ferry, 1863, 42]. La construction de cette vision de l'électeur « idéal » – pour ceux qui ne disposent pas des ressources notabillaires – est particulièrement visible dans les productions intellectuelles liées aux entreprises de moralisation du suffrage, par exemple chez les candidats malheureux comme l'économiste Paul Leroy-Beaulieu ou le magistrat Georges Picot⁷.

Les agents qui s'investissent, de loin ou de près, dans la lutte électorale et le commentaire politique partagent ainsi cette même préoccupation *stratégique* de saisir l'investissement de l'électeur dans le rite électoral (la « conscience de son geste ») et de déchiffrer la relation sociale produite par la mécanique de vote. Qu'est-ce qu'un « bon » électeur ? Qu'est-ce qu'une « bonne » élection ? Sans doute, l'enjeu de ces prises de position réside, *in fine*, dans les luttes politiques pour la conservation ou la transformation de l'équilibre des rapports de forces entre groupes sociaux (Phélippeau, 1999). Mais leurs effets ne s'y résument pas : en tant que luttes symboliques pour la définition de la transaction électorale, elles sont surtout partie prenante du processus complexe d'apprentissage du vote et d'invention de l'électeur (Garrigou, 2002). En effet, non seulement elles participent de la codification du bon usage de l'élection et du sens à lui accorder, mais elles contribuent

⁶ Il en donnera un bref récit imagé, des années plus tard (Castellane, 1908). Il concrétise d'ailleurs ses idées dans une proposition de loi : voir au *Journal Officiel* l'annexe n°1007 de la séance du 19 mars 1872.

⁷ L'académicien propose par exemple la création du livret électoral, sorte de carte d'électeur avant l'heure, destiné à « *rappeler [au paysan] son devoir envers la patrie* » [Picot, 1906].

également à la rationalisation des différenciations sociales qu'institue le rite d'élection à travers la mise en forme des « rôles » électoraux imposés par les nouvelles entreprises de mobilisation politique. Ce faisant, l'analyse électorale concourt à la définition progressive d'une frontière entre « l'offre » et de « la demande » politiques, mais aussi à légitimation des rapports d'échanges inégaux entre les « professionnels » de la politique et ceux qui sont considérés et constitués en « profanes ».

La sacralisation partisane de la frontière profane / professionnels

La sacralisation de cette frontière est liée à l'actualisation partisane du monopole des entreprises de mobilisation électorale autour de 1900. Le sentiment de dépossession n'intervient plus seulement dans le contrôle *quantitatif* de ceux qui peuvent être ou ne pas être candidat, il agit aussi, et c'est essentiellement cela que déplorent ces auteurs, à un niveau plus qualitatif dans la négociation des identités collectives que prétendent incarner certains candidats au nom de certaines fractions de l'électorat. Les auteurs socialistes sont les plus directement concernés, jusqu'en 1914 au moins, par la gestion de cette identité politique dépersonnalisée. C'est par exemple le cas d'Eugène Fournière⁸, dont l'ascension sociale se double d'une identification au Parti socialiste en cours de structuration. Trois fois battus aux élections législatives avant de conquérir, un peu fortuitement, un mandat dans l'Aisne en 1898, il est de nouveau défait en 1902 ce qui lui inspire une étude désabusée publiée dans la *Revue Socialiste : Ferrals candidat*. Déplorant l'impossibilité qu'il lui fut « donnée » de représenter plus tôt les idéaux de son parti, il invoque l'incertitude que lui inspire son éventuelle réélection (qui ne se produisit jamais) : « *Ferrals songeait. Il se demandait jusqu'à quel point avait pénétré dans les masses obscures des campagnes cette pénible propagande de trois semaines et quatre années d'effort au Parlement* » [Fournière, 1902]. Si la concurrence électorale accrue induit une empathie partisane envers l'électeur, elle peut aussi justifier une double distanciation entre le candidat et le parti d'un côté et le corps électoral de l'autre. C'est ainsi qu'en 1910, André Lebey, autre candidat socialiste, affirme qu'il ne se soucie guère du résultat que sa campagne peut avoir auprès des électeurs : « *j'avais posé en principe que le nombre de voix m'était indifférent* » [Lebey, 1911, 186] et encore moins de l'adéquation entre celle-ci et les clivages partisans que le préfet et les comités (socialistes et radicaux) l'invitent à respecter scrupuleusement. Si la décennie 1900-1910 voit le problème

⁸ Débutant sa carrière comme ouvrier bijoutier, et après une vie militante consacrée au journalisme, il obtiendra un poste de professeur à l'Ecole Polytechnique.

de l'appartenance partisane devenir en soi un enjeu électoral, elle contribue surtout à nouer un lien indestructible, mais susceptible de toutes les inflexions, entre la *qualification* à peine réévaluée de la capacité du votant et la *qualification* du type d'offre électorale correspondant. De ce point de vue, les positions exprimées par E. Fournière ou A. Lebey relèvent moins d'un déni explicite de la concurrence électorale que du malaise éprouvé face à sa complexification par ces hommes de lettres quelque peu égarés en politique. Il faudrait alors saisir leur investissement électoral, et la part d'auto-analyse qu'il produit, au regard de la dissociation entre les conditions de production de l'habitus militant et ses conditions de fonctionnement (Bourdieu, 1974). En d'autres termes, le flou du processus d'encadrement partisan s'explique également par les divisions du travail intellectuel de mise en forme qui l'accompagnent. Les candidats eux mêmes, y compris ceux qui professent l'étude du corps électoral en même temps qu'ils cherchent à le mobiliser à leur intention, ne sont donc pas les seuls à « penser » et à classer les électeurs.

2. Contraintes de la représentation politique et candidats profanes

Toujours plus ou moins en prise avec les contingences politiques, les mises en formes intellectuelles des rôles électoraux concourent à la réinvention des catégories et des manières de faire de la politique à l'aune des transformations des configurations électorales de la fin du 19^{ème} siècle. Il est possible de considérer la production symbolique des figures du « profane », électeurs ou candidats, qu'opèrent collectivement et concurremment ces auteurs, comme une sorte d'*avatar* du processus de professionnalisation des entreprises de mobilisation électorale. Car si l'accoutumance des citoyens à la mécanique de la délégation électorale résulte moins de constructions idéologiques ou para-scientifiques que de l'élaboration collective de croyances cristallisées et de pratiques routinisées, ces productions contribuent précisément à la formalisation et à la rationalisation de ces croyances et de ces conduites constitutives de la structuration de marchés politiques différenciés. En ce sens, ce mouvement intellectuel disparate, dont il ne faut surestimer la cohérence ni des intentions ni des résultats, œuvre à l'enregistrement – ou si l'on veut à l'accréditation – de la frontière symbolique qui sépare des électeurs ordinaires et des « spécialistes » de la politique, candidats et auxiliaires. Il participe ainsi de tout un travail social et intellectuel, de construction des formes légitimes de la représentation politique, qui aboutit à la naturalisation des mécanismes de la délégation électorale et des formes de domination qu'elle implique (Lacroix, 1994).

Se démettre et s'en remettre : l'enjeu de la représentation des profanes

Ce travail de légitimation s'apparente à un processus conflictuel. Sous le Second Empire, la brochure de l'ouvrier Henri Tolain constitue une trace matérielle et un exemple significatif des luttes symboliques et pratiques qui ont eu pour enjeu la définition de cette frontière. Dans ses *Quelques vérités*, le candidat malheureux dénonce les stratagèmes et les mauvais coups des « démocrates » bourgeois de l'opposition, lors des élections à Paris. Il les accuse en effet d'avoir contourné le comité qui devait initialement décider des candidatures de l'opposition à Paris, d'où ce ton sarcastique : « *ces apôtres du bien public, réunis hâtivement, craignant l'arrivée de nouveaux convives, prirent place avant l'heure au banquet électoral et se partagèrent le gâteau* » [Tolain, 1863, 19]. Surtout, il entend répondre aux arguments de la presse et des personnalités de l'opposition qui se seraient opposées avec vigueur aux projets des candidatures ouvrières impulsés par des militants parisiens (dont Tolain) en cherchant à disqualifier le principe même de telles candidatures. Dénonçant la « *myopie sociale* » des classes favorisées qui revendiquent le monopole de la représentation des classes laborieuses, le délégué affirme au contraire que les travailleurs sont mieux à même de connaître et de défendre leur intérêts propres. Il leur reconnaît une réelle compétence politique, au moins quant aux sujets qui les concernent du fait leur appartenance sociale : « *Nous ne mettons en doute ni le savoir universel, ni la parole éloquente de nos avocats*, écrit Tolain. *Mais le milieu social dans lequel on vit et se développe imprime aux idées une tendance, une direction. Or, sur la question du travail, nous pouvons nous croire compétents* » [Tolain, 1863, 34]. Ce faisant, il esquisse les premières lignes d'une réflexion qui vise à *faire front* dans les luttes immédiates et les prises de position à venir (Thomas, 1901).

Ainsi, les entreprises politiques prétendant assurer la représentation des ouvriers vont être conduites à contester progressivement leur double illégitimité politique, en tant qu'électeurs ou candidats aux charges politiques (Offerlé, 1984). Cependant les conceptions de la délégation par lesquelles les porte-parole des groupes sociaux exclus du pouvoir légitiment leur intervention sur la scène politique font l'objet des plus vives critiques. Réagissant aux conceptions formulées par les « radicaux », Edmond Schérer, sénateur et critique du *Temps*, fustige par exemple cette « *nouvelle école républicaine* » qui agite le drapeau du mandat impératif ou celui du référendum, et voudrait croire que « *la souveraineté du peuple* » pourrait être « *un droit qu'il faut appeler à exercer aussi souvent et aussi*

directement que le permettront les conditions de la vie nationale » [Schérer, 1883, 17]. Dans l'enceinte feutrée de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le conseiller d'Etat Jean-Gustave Courcelle-Seneuil radicalise la conception libérale de la délégation politique selon laquelle les citoyens ordinaires, une fois l'élection passée, acceptent de s'en remettre totalement à des élites « éclairées » seules capables de gérer les affaires publiques. L'économiste orthodoxe entend réfuter l'idée même qu'un « mandat » quelconque puisse lier le législateur à ses électeurs. Désastreuse dans ses matérialisations, une telle perspective conduirait selon lui au « *renversement de toute idée raisonnable* » en chargeant de « *commander des hommes nés pour l'obéissance* » [Courcelle-Seneuil, 1889, 299].

Ceux qui ont leur(s) mot(s) à dire en politique

A la fin du 19^{ème} siècle, il apparaît que les analyses de la politique ou des élections sont – d'une manière systématique, mais avec une élasticité très variable – prises dans les luttes (et souvent prisonnières des enjeux) des « professionnels » de la manipulation des intérêts électoraux. Et cela y compris lorsque la constitution d'espaces disciplinaires plus cloisonnés tend progressivement à renforcer l'autonomie des champs de productions culturels, et que, par exemple, les rationalisations les plus politiques peuvent revêtir les formes neutralisantes du droit⁹. Les schèmes de perception et de jugement développés par les producteurs de commentaires politiques ne leur sont pas nécessairement spécifiques : ainsi des figures de l'électeur « inculte » et « incompetent », qui sont monnaie courante dans les schèmes de pensée du personnel politique non intellectuel de l'époque. En fait, la proximité des propriétés sociales des agents qui sont portés à faire de la politique, et de ceux qui sont autorisés à la dire ou la prédire, permet largement de rendre compte des visions partagées et des croyances incorporées, et notamment de comprendre pourquoi la masse des citoyens ordinaires (et des non citoyens...) se trouvent si fréquemment appréhendée sous la forme d'une altérité, parfois menaçante. Ce qui est propre à ces auteurs est qu'ils adressent leurs produits soit directement aux « spécialistes » de la politique, dans une posture proche de conseiller du prince, soit indirectement aux « profanes », mais sous des modes plus ou moins médiatisés qui ne sont finalement, du fait des formes que revêtent leurs œuvres (outils de conviction ou savoirs ésotériques...) que des manières de prolonger la coupure.

⁹ Cf. par exemples les considérations d'Edmond Villey (professeur de droit à Caen) relative à la bonne théorie de la « souveraineté » face au « péril socialiste » [Villey, 1910]. Sur ces controverses, voir Sacriste, 2001.

Quand bien même ces productions ne feraient que redoubler les catégories de la politique active, elles conserveraient la particularité d'avoir justement formalisé ce sens pratique électoral en voie d'élaboration. Mais ces analyses sont bien le fait, non du personnel politique *stricto sensu*, mais de *gens de plume* aux profils sociaux marqués, ce qui n'est pas sans effets, à la fois sur la délimitation des espaces du pensable et du « raisonnable » dans le débat public, et sur la prégnance de représentations intellectualisées de la politique. Notamment ces écrivains sont d'autant plus disposés à croire et à faire croire que la politique serait une affaire de compétence intellectuelle (et une affaire de « classe ») que cette conception s'accorde parfaitement aux intérêts de ceux qui ont leurs mots à dire en matière de politique et d'élections. Aux images lettrées de l'électeur *comme il faut* font écho les images idéalisées de l'opération électorale comme elle devrait être et de la politique comme elle devrait se faire¹⁰. Rien de surprenant alors à ce qu'un académicien mondain et publiciste renommé du *Journal des Débats*, Anatole Prévost-Paradol, puisse constater que « *la multitude* » ne fait pas « *un usage raisonnable du vote* » et souhaiter en conséquence « *faire pénétrer dans le corps électoral l'intelligence des intérêts publics et l'habitude des discussions raisonnables* » [Prévost-Paradol, 1868, 166, 175]. Mais comme beaucoup de ces auteurs, Prévost-Paradol ne saurait se contenter de faire la politique « par procuration » : il tentera bien de s'investir dans la politique active, mais n'obtiendra pas le succès tant attendu (deux échecs aux élections de 1863 et 1868) qui aurait pu modifier son rapport « contrarié » à la politique.

Des candidats « profanes »

En tant qu'expérience réelle et recréée, ce rapport « contrarié » s'inscrit en fait dans une plus grande médiatisation du rapport au vécu électoral et politique. Cette « littérature grise » s'attache alors à le traduire sous forme de dialogues imaginés entre le candidat et son entourage, entre le candidat et ses électeurs ou bien entre les différents candidats. Le regard profane n'est donc pas seulement celui de l'électeur face à une offre qu'il ne pourrait saisir mais atteint le candidat lui-même qui relate son arrivée dans un univers relativement nouveau pour lui. C'est ce que symbolise parfaitement un Antonin Lefevre-Pontalis qui participe de manière substitutive par l'écrit à la lutte électorale dont il a été écarté depuis sa dernière défaite de 1889 : « *Laissés et abandonnés ainsi à eux-mêmes, les candidats ont à compter sur*

¹⁰ Sur le rejet de la figure du « politicien », cf. Damme, 1999.

eux bien plus que sur leurs électeurs » [Lefevre-Pontalis, 1898, 29]. Alors qu'il se présente simplement à une élection locale, l'écrivain Jules Renard, élu conseiller municipal en 1900 un peu à son insu (il avait été placé d'office sur une liste) s'interroge à son tour : « *pourquoi cette course aux électeurs, quand ils devraient venir d'eux-mêmes au bon candidat ?* » [Renard, 1904]. Si cette pensée peut sembler évidente chez l'écrivain populaire (*Poil de Carotte* ayant assuré son succès dès 1894) et au critique littéraire omniprésent, elle se manifeste plus généralement chez d'autres auteurs dans une inflation des classifications des types de candidature. Celles-ci tendent à reproduire dans la sphère du commentaire post-électoral le principe concurrentiel qui est consubstantiel à l'élection elle-même. Ainsi le publiciste conservateur modéré Charles Benoist oppose très nettement le candidat « *perpétuel* » et le candidat « *champignon* », réputé se présenter sans avoir l'intention de véritablement s'implanter [Benoist, 1898, 412]. Il ne fait alors que généraliser, tout en se gardant de le dévoiler, sa situation neuve de candidat dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, entre le fils d'un savant qui est déjà le conseiller municipal du quartier et un colonel qui se présente par commodité géographique [Benoist, 1933, 6s]¹¹. Candidat « différent » parce qu'indifférent aux pratiques routinières qu'il décrit et dénonce, le poète André Lebey pense également l'être, et l'affirme dans des termes à peu près identiques et tout aussi anonymes. Ce que traduisent ces descriptions profanes de soi, à peine voilées derrière des artifices littéraires ou journalistiques, pourrait bien relever également de la perpétuation de cette idée de l'incapacité des électeurs à percevoir les différences entre ces types de candidat que le suffrage universel parviendrait désormais à différencier. Concluant alors à l'échec de sa candidature, A. Lebey ne peut que constater l'inadéquation entre sa vision intellectuelle des manières de candidater et celle qu'il a du corps électoral : « *on ne parlera jamais assez du mal que l'électeur même de bonne volonté, ressent à se rendre compte qu'il ne peut consacrer une partie de son temps à l'étude attentive, presque quotidienne, des manifestations politiques* » [Lebey, 1911, 197].

Les représentations de la dépendance de l'électeur informent également sur les mécanismes de dépossession qui affectent les candidats. La figure de l'agent électoral apparaît par exemple dans les propos de ces candidats comme une nécessité afin de maîtriser ces nouvelles interdépendances. Le candidat C. Benoist, publiciste pourtant aguerri à l'analyse du suffrage universel, concède à propos de l'« agent électoral » : « *Il fait ce que le candidat lui-même ne pourrait ni ne voudrait faire (...) il dépiste et groupe les électeurs qui ont ou qui*

¹¹ Voir également : Bibliothèque de l'Institut de France, manuscrits Charles Benoist, Ms 4534, dossier 2.

passent pour avoir de l'action sur les autres » [Benoist, 1898, 416]. A. Lebey, candidat « parachuté » et pas vraiment soutenu par la fédération socialiste de l'Indre qui lui préfère un candidat radical ne manque pas de noter, en la mettant en scène et en cause, cette parole disqualifiante du préfet à son encontre : « *On vous applaudira, mais on ne vous sentira pas le "candidat" (...) songez aussi à l'éducation politique aigüe qu'il faudrait à chaque électeur pour qu'il votât en connaissance de cause* » [Lebey, 1911, 121] (Lefebvre, 199

9, 50-51). Il est juste d'ajouter que quelques années auparavant il avait déjà indiqué lors d'une réunion face aux électeurs socialistes « *qu'il saurait très bien ne pas être élu*¹² ». Ce n'est pas, semble-t-il, le cas d'Édouard Laboulaye, professeur au collège de France, qui compte quatre candidatures manquées avant d'être finalement élu député en 1871, après la chute de l'Empire. Au lendemain de son quatrième échec, le savant et publiciste reconnu confiait dans une correspondance privée sa déception et son amertume avec une lucidité plutôt inhabituelle : « *l'expérience m'a appris que j'étais un très médiocre candidat. Pour se présenter aux élections avec quelques chances de succès, il faut être jeune, actif, riche et fortement engagé dans un parti. [...] De tous ces défauts ou qualités, comme vous voudrez les appeler, il résulte que partout où je me suis présenté, j'ai obtenu le quart ou le tiers de voix, mais que la grande masse, celle qui se laisse conduire en troupe par les habiles s'est contentée de m'estimer sans voter pour moi*¹³ ».

3. Trajectoires intellectuelles d'accès à la politique : **quelques éléments (auto)biographiques**

Les « auteurs » évoqués jusqu'ici, et les représentations de l'électeur que leurs écrits comme leurs actes tentent de véhiculer, ne peuvent être compris sans un minimum de restitution des raisons biographiques qui les unissent et les distinguent. Leurs textes permettent de faire la part de ce que ces « autobiographies électorales » comportent d'insistance sur la vie individuelle et de partage de représentations collectivement produites dans des conditions qu'il nous faut maintenant restituer¹⁴. L'inflation du nombre des livres politiques édités et la structuration d'un champ véritablement concurrentiel des revues à la fin

¹² Archives départementales Seine et Oise (Yvelines), 2 M 11 / 15 bis. Rapport du commissaire de Police, 27 Juillet 1911.

¹³ Lettre du 9 juillet 1869 adressée à Alfred Lion [archives privées de la famille Lefebvre Laboulaye], citée par Dauteribes, 1989, 136.

¹⁴ Par comparaison, voir Pennetier, Pudal, 2002.

du 19^{ème} siècle balisent le parcours des auteurs et les possibilités qui leur sont offertes de s'adresser aux profanes pour leur expliquer ce qu'ils *sont* mais aussi ce qu'ils *devraient* être en tant qu'électeurs.

Des essais, des revues et des hommes

Il est ainsi significatif que la maison d'édition Dentu, modèle de l'éditeur politique du 19^{ème} siècle, confirme au moment du renouvellement du corps législatif en 1863, sa propension à « préférer aux grandes œuvres les écrits du jour [et] pamphlets politiques » (Mollier, 1988, 303). A côté des ouvrages de J. Ferry et d'H. Tolain déjà cités, Dentu publie pas moins de huit autres ouvrages consacrés aux élections de l'année. On ne saurait déduire d'une partie du catalogue d'un éditeur une quelconque transformation majeure. Toutefois, l'émergence d'une catégorie spécifique d'études électorales pourrait alors relever moins d'un changement dans la manière de commenter la politique que d'une modification dans l'« ordre des livres » qui voit l'« essai » apparaître comme un objet matériel d'autant plus légitime que ses contours ne sont pas encore précisément arrêtés (Olivera, 2002). Les maisons d'édition généralistes dominantes de la fin du 19^{ème} siècle s'engouffrent dans cette vogue des analyses électorales documentées. Au début des années 1870, les éditions Lachaud – éditeur critique de l'histoire impériale – entreprennent par exemple de publier textes juridiques, témoignages ou pièces de théâtre relatifs aux élections dont *L'essai sur l'organisation du suffrage universel* du Marquis de Castellane [1872] qui oscille quelque part entre droit et politique. Les éditions Plon jouent également un rôle important : les ouvrages d'A. Lefevre-Pontalis [1903] ou d'E. Villey [1910] permettant de réactualiser sous la forme d'essais le point de vue de publicistes conservateurs sur l'acclimatation au « droit » de suffrage.

Ces seules perspectives éditoriales ne rendent pourtant pas complètement compte de l'ensemble des ressources et des contraintes qui permettent aux auteurs de remédier par la plume à la déstabilisation sociale et politique subie par leur soumission au jeu électoral. La catégorie générique d'« essais » doit beaucoup à un autre espace de publication : l'univers des revues et des hommes qui y gravitent. L'exemple dominant et pertinent est celui de la *Revue des Deux Mondes (RDDM)*, dont nous avons retenu ici quelques textes significatifs. Il consiste à associer littérature et politique dont la « consubstantialité » autorise le publiciste à rendre compte du monde tout en relatant sa propre situation. C'est ainsi que s'expriment les

« hommes » de la *RDDM* (trois d'entre eux ont été candidats avant d'écrire leurs articles) (Boschetti, 1994). Si Duvergier de Hauranne [1868] s'abrite derrière l'analyse du suffrage en Angleterre, les autres auteurs, C. Benoist [1898] et G. Picot [1906], se réfugient derrière la description anonyme de leur vécu de candidat pour dénoncer la corruption de l'électeur par le candidat inhérente au suffrage universel. L'espace des revues devient concurrentiel dans les années 1890 et rend nécessaire la production d'études électorales alternatives. L'éditeur Calmann-Lévy donne le ton en relançant la *Revue de Paris* en 1894 : celle-ci accueillera alors dès 1906 les premiers travaux du militant socialiste Pierre Georget La Chesnais [1906] consacrés à une vaste entreprise pionnière d'étiquetage et de classement des candidats et des « partis » ou bien les travaux de Georges Lachapelle [1910] exclu de la compétition électorale après une défaite traumatique en 1902¹⁵. Toutefois, cet espace fonctionne sur un réseau d'auteurs relativement fermé, très éloigné du système universitaire naissant, et sur un intérêt pour l'actualité politique relativement faible. D'autres entreprises innovantes apparaissent alors à la marge comme pour l'historien Charles Seignobos [1906] qui contribue lui-même à la création d'un hebdomadaire, *Le Courrier européen*, auquel il confie sa chronique électorale (Charle, 1998). L'insistance chiffrée sur la mise en circulation des textes permet toutefois de reconsidérer les liens entre « pensée savante » et « pensée profane » (Pudal, 2006). Les conditions objectives de réception de ces textes indiquent bien les différentes manières de s'adresser au public profane : les abonnés de la *RDDM* sont environ 15 000 en 1907, ceux de la *Revue socialiste* sont à peu près 1000 vers 1900 au moment où E. Fournière narre par exemple sa défaite « inattendue » (Mollier, 2002 ; Reberieux, 1987) !

Quelles expériences politiques et électorales ?

Au-delà de ce paysage éditorial étroit, la question reste donc posée : sur quelles expériences systématiques repose la propension à arguer de son vécu pour prétendre représenter par l'écrit ceux que l'on a déjà tenté de représenter par le recours aux urnes ? En d'autres termes, le rythme des candidatures, et donc la proportion des victoires et des défaites, influence-t-il l'orientation de cette littérature ? Quels effets peuvent alors s'exercer sur les stratégies de constitution des électeurs comme profanes ? Liées au statut d'opposant au

¹⁵ Sur le caractère exemplaire de la défaite de Lachapelle : Archives Départementales de Dordogne, 3 M 73 ; 4 M 174. Sur La Chesnais et Lachapelle, hommes de partis et de réseaux durablement écartés du circuit des candidats, voir Marty, 2006.

régime impérial, ou plus tard au plafonnement du nombre de victoires acquises malgré l'ouverture du champ des possibles que l'établissement définitif de la République avait pu opérer, les défaites deviennent récurrentes et démontrent « le chemin de croix » de ces candidats qui sont alors quasi systématiquement battus lors de leur première tentative. Au total, onze des quinze auteurs/candidats retenus ont connu au moins une défaite avant d'être élu une première fois (soit une proportion inverse à celle de l'ensemble des députés de la Troisième République) ou bien avant de préférer la conquête des *lecteurs* à celle des *électeurs*. On ne peut alors que souscrire à l'idée d'une variation des représentations collectives « selon l'intensité du désir de devenir ou de rester parlementaire » (Corbin, 2003, 346). L'hypothèse apparaît d'autant plus pertinente que les textes considérés dans cette étude ont justement comme fonction première de mettre en avant et de mettre en forme ces motivations. La difficile conversion des positions intellectuelles en termes de capital politique, en ce qu'elle informe de la transformation du rapport à l'électeur, peut se lire à la lumière des positions sociales antérieures à l'entrée dans l'arène électorale. Si l'on considère que la distance vécue et entretenue entre soi et les autres, entre *le* candidat et *les* électeurs, ne peut être que socialement fondée, il faut alors se donner les moyens de reconstruire des types de trajectoire qui relient indistinctement la pratique politique et sa mise en forme intellectuelle. Tout part en fait de « l'inégale distribution sociale des dispositions à parler de soi / écrire sur soi » (Fosse-Poliak, 2002, 7) qui conduit soit à des évocations politiques explicitement empreintes d'*autobiographie* à la recherche d'une confirmation de soi, soit inversement à des évocations contraintes par la dimension d'*autodidaxie* du parcours vécu et relaté.

Pour les auteurs les mieux dotés au départ (soit par une position académique, soit par une position de rédacteur dans une revue importante), le récit prend un tour autobiographique qui tout en exhibant la figure du candidat instaure une distance extrême avec l'électeur jugé responsable de la défaite mais aussi de l'ensemble des travers liés à sa situation de profane en politique. On situera dans cette perspective les théorisations de l'incompétence de l'électeur émises par les publicistes de la fin du second Empire, Laboulaye [1863], Prevost-Paradol [1868] ou Taine [1871], dont la consécration sociale des carrières intellectuelles (respectivement au Collège de France, à l'Académie française et à l'Ecole libre des Sciences Politiques) ne pouvait qu'entrer en dissonance avec l'incertitude profonde liée à un mode inédit de dévolution des postes politiques. On situera également dans cette perspective les rationalisations de la soumission coupable de l'électeur à la fraude effectuées par les membres

de la grande bourgeoisie libérale de la fin du 19^{ème} siècle (également détenteurs de positions intellectuelles certaines). *Un chapitre des mœurs électorales en France* de P. Leroy-Beaulieu [1890] exprime par exemple au plus haut point l'« offre de continuation biographique » (Collovald, Neveu, 2001, 205) que permet l'évocation écrite de la non-élection. Père et fils de député, P. Leroy-Beaulieu doit en fait succéder à la députation dans l'Hérault à son beau-père, Michel Chevalier, auquel il a déjà succédé ... à la chaire d'économie politique du Collège de France. Son insuccès permanent aux élections législatives conduit tout naturellement à l'accentuation de la distance envers l'électeur de la part d'une famille de « candidats exotiques qui parlent aux paysans comme ils feraient un cours¹⁶. »

Pour les auteurs dont l'analyse se nourrit plus d'*autodidaxie* que d'*autobiographie*, l'acte de candidature, et *a fortiori* l'élection, s'inscrit dans une trajectoire sociale et culturelle ascendante. Moins centrés sur le récit direct d'une campagne électorale, leurs écrits reposent sur la mobilisation de savoirs pratiques qui constituent tout autant, mais autrement, l'électeur en profane. C'est sous cette contrainte que des publicistes *outsiders*, exclus de la plupart des positions académiques d'importance, importent de nouveaux instruments qui prétendent mesurer la distance entre l'électeur réel et idéal. Ceux qui usent par exemple des catégories juridiques proviennent ainsi généralement de l'univers professionnel du droit (J. Ferry est avocat, Lefevre-Pontalis conseiller d'Etat). Ce sont ensuite de véritables autodidactes, tels C. Benoist – qui n'a pas eu le Baccalauréat –, E. Fournière – ouvrier avant de devenir professeur –, G. Lachapelle – licencié en droit et journaliste –, qui entreprennent après leurs défaites respectives d'innover en matière d'analyse électorale et de transformer leur pratique en savoir. L'autodidaxie d'un P.-G. La Chesnais est à cet égard particulièrement instructive. « Seulement » licencié en mathématique et professeur contraint dans le secondaire, tout son investissement militant passe en fait dans la fondation de la statistique électorale d'actualité¹⁷. Paradoxalement, la mise à distance des aspects les plus directement biographiques, masqués derrière des savoirs pratiques, ne fait que renforcer l'objectivation de l'électeur plus que jamais défini comme profane car n'étant plus seulement socialement mis à distance (comme dans le cas des récits autobiographiques) mais bel et bien mis à « bonne » distance par des vecteurs historiques, juridiques ou statistiques qui reproduisent les coupures et divisions qu'ils prétendent enregistrer.

¹⁶ Parole d'un opposant rapportée par Renaud Dorandeu (1992, 292).

¹⁷ Archives Nationales, AJ / 16 / 1172 (La Chesnais).

Issus pour la plupart, dans leurs trajectoires, des transformations du champ intellectuel qui conduisent certains groupes sociaux à revendiquer un pouvoir de représentation « hors du champ », les analystes de la politique se trouvent en concurrence avec d'autres professions (les avocats, par exemple) tout aussi, si ce n'est mieux, armées pour participer aux nouvelles luttes électorales telles que le suffrage universel les remodèle progressivement jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. C'est sans doute de cette donnée morphologique fondamentale que dérive leur propension à produire des images de l'électeur conformes aux attentes d'un monde social de la politique en voie de professionnalisation qu'ils ne peuvent intégrer avec assurance que par ce moyen détourné – et auquel accessoirement ils se doivent d'apporter la contribution découlant naturellement de la possession de capitaux spécifiques en matière d'expertise juridique, historique, philosophique, ou plus simplement « politique ».

L'institutionnalisation progressive d'un marché politique périphérique du commentaire électoral tend à naturaliser (et donc à dissimuler) le rapport d'ambivalence des commentateurs à l'égard de la politique « active ». Il conviendrait ainsi de montrer plus amplement tout ce que doivent les visions politiques et sociales de ces gens de plume au sentiment d'(auto)exclusion de la vie publique qui est commun à des agents aspirant à l'action politique mais se trouvant contraints d'en rester à l'écart. En ce sens, la récurrence dans leurs productions des critiques adressées aux hommes politiques – en particulier leur empressement à dénoncer leur « impuissance » – n'est sans doute pas sans rapport avec une sorte d'humeur déceptive liée au regret de constater que les affaires publiques ne sont pas devenues le monopole des élites intellectuelles. Le paradoxe serait alors que ces discours critiques d'écrivains à la jonction du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle soient devenus aujourd'hui si communément partagés par les électeurs « ordinaires » (Gaxie, 2001). Mais ces intellectuels n'avaient-ils pas justement contribué activement à maintenir le peuple, si ce n'est hors jeu, du moins à bonne distance ?

Index chronologique des textes

- TOLAIN (H.), *Quelques vérités sur les élections de Paris*, Paris, Dentu, 1863.
- FERRY (J.), *La Lutte électorale en 1863*, Paris, Dentu, 1863.
- LABOULAYE (Éd.), *Le parti libéral. Son programme, son avenir*, Paris, Charpentier, 1863.
- PREVOST-PARADOL (A.), *La France Nouvelle*, Paris, Lévy, 1868.
- DUVERGIER DE HAURANNE (E.), « La démocratie et le droit de suffrage », *Revue Des Deux Mondes*, tome 76, avril 1868, p. 608-643 et 785-821.
- TAINÉ (H.), « Du suffrage universel et de la manière de voter » (1871) dans *Derniers Essais de critique et d'histoire*, Paris, Hachette 1894, p. 150-184.
- CASTELLANE (A. de), *Essai sur l'organisation du suffrage universel en France*, Paris, Lachaud, 1872.
- SCHERER (Ed.), *La démocratie et la France*, Paris, Librairie nouvelle, 1883.
- COURCELLE-SENEUIL (J.-G.) « De la théorie du mandat législatif » dans *Séances et travaux de l'ASMP*, vol. 131, 1889, p. 297-304.
- LEROY-BEAULIEU (P.), *Un chapitre des mœurs électorales en France dans les années 1889 et 1890*, Paris, Chaix, 1890.
- BENOIST (Ch.), « Mœurs électorales. Comment se fait une élection en 1898 », *Revue des Deux Mondes*, Tome 149, septembre 1898, p. 405-434.
- LEFEVRE-PONTALIS (A.), « Les élections en France. La législation électorale » dans *Les élections en Europe à la fin du 19^{ème} siècle* (1902), Paris, Plon, 1902, p. 1-45.
- FOURNIÈRE (E.), « Ferrals Candidat », *Revue socialiste*, juin 1902, p. 641-665.
- RENARD (J.), « Les élections au village », série d'articles dans *L'Humanité*, 9-11-13 mai 1904.
- SEIGNOBOS (Ch.), « Les élections du 6 Mai 1906 et le second tour », *Le Courrier Européen*, n° 18, 11 mai 1906.
- PICOT (G.), « Les garanties de nos libertés : la liberté électorale », *Revue des Deux Mondes*, Tome 157, février 1906, p. 530-556.
- LA CHESNAIS (P.-G.), « Statistique électorale », *Revue de Paris*, 15 juin 1906, p. 866-894.
- LACHAPPELLE (G.), « Représentation proportionnelle », *Revue de Paris*, 15 novembre 1910, p. 313-332.
- VILLEY (Ed.), « Le faux dogme de la souveraineté nationale : le favoritisme, l'esprit de secte et l'abaissement des caractères », dans *Les périls de la démocratie française*, Paris, Plon-Nourrit, 1910, p. 97-167.
- LEBEY (A.), « Autour des élections. Impressions de candidat » dans *Sur la route sociale*, Paris, Figuières, 1911, p. 115-145.

Références

- BARROWS (S.), *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1990.
- BENOIST (C.), *Souvenirs*, Tome 3, Paris, Plon, 1933.
- BOSCHETTI (A.), « Des revues et des hommes », *La revue des revues*, n° 18, 1994, p. 51-65.
- BOURDIEU (P.), « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue Française de Sociologie*, XV, 1974, p. 3-42.
- CASTELLANE (A.), « Autour de l'Assemblée nationale (1871-1876) », *La Revue hebdomadaire*, n° 20, 16 mai 1908, p. 281-304.

CHARLE (C.), *Paris fin de siècle. Culture et politique*, Paris, Seuil, 1998.

COLLOVALD (A.), NEVEU (E.), « La critique politique du Néo-polar », in BRIQUET (J.-L.), GARRAUD (P.) (dir.), *Juger la politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 193-216.

CORBIN (A.), « Les représentations », in MAYEUR (J.-M.) et al. (dir.), *Les parlementaires de la III^{ème} République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 345-346.

DAMAMME (D.), « Genèse sociale d'une institution scolaire. L'École Libre des Sciences Politiques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 70, 1987, p. 32-46.

DAMMAME (D.), « Professionnel de la politique, un métier peu avouable », in OFFERLE (M.) (dir.) *La profession politique. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 37-67.

DAUTERIBES (A.), *Les idées politiques d'Édouard Laboulaye, 1811-1883*, Thèse de Droit public, Université Montpellier 1, 1989.

DORANDEU (R.), *Faire de la politique : contribution à l'étude des processus de politisation. L'exemple de l'Hérault de 1848 à 1914*, Thèse de Science politique, Université de Montpellier 1, 1992.

FAVRE (P.), *Naissances de la science politique. 1870-1814*, Paris, Fayard, 1989.

FOSSE-POLIAK (C.), « Manières profanes de parler de soi », *Genèses*, n° 47, juin 2002, p. 4-20.

GARRIGOU (A.), « L'initiation d'un initiateur : André Siegfried », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 106-107, 1995, p. 27-41.

GARRIGOU (A.), *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2002.

GAXIE (D.), « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », in BRIQUET (J.-L.), GARRAUD (P.) (dir.), *Juger la politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 217-240.

GAXIE (D.), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2003.

LACROIX (B.), « Ordre politique et ordre social : objectivisme, objectivation et analyse politique », in GRAWITZ (M.), LECA (J.) (dir.), *Traité de Science politique*, Paris, PUF, 1985, vol. 1, p. 489-565.

LACROIX (B.), « La “crise de la démocratie représentative en France”. Eléments pour une discussion sociologique du problème », *Scalpel*, vol. 1, 1994, p. 6-29.

LE BEGUEC (G.), *L'entrée en Palais-Bourbon : les filières privilégiées d'accès à la fonction parlementaire*, Thèse d'Histoire, Université Paris 10, 1989.

LEFEBVRE (D.), *André Lebey, intellectuel et franc-maçon sous la III^{ème} République*, Paris, Editions Maçonniques de France, 1999.

MARTY (T.), « La Chambre des députés comme ressource et comme théâtre : la consécration de la cause proportionnaliste par le travail en Commission du Suffrage Universel (1902 – 1919) », in COHEN (A.), LACROIX (B.), RIUTORT (P.) (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique (18^{ème} – 20^{ème} siècles)*, Paris, PUF, 2006, p. 83-101.

MOLLIER (J.-Y.), *L'argent et les lettres. Histoire du capitalisme d'édition, 1880 – 1920*, Paris, Fayard, 1988.

MOLLIER (J.-Y.), « La revue dans le système éditorial », in PLUET-DESPATIN (J.), LEYMARIE (M.) et MOLLIER (JY.) (dir.), *La belle époque des revues*, Paris, Editions de L'IMEC, 2002, p. 43-55.

OFFERLE (M.), « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales E.S.C.*, 39 (4), 1984, p. 681-713.

OFFERLE (M.), « Le nombre de voix. Electeurs, partis et électorat socialistes à la fin du 19^{ème} siècle en France », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 71-72, 1988, p. 5-21.

OLIVERA (P.), « Catégories génériques et ordre des livres. Les conditions d'émergence de l'essai pendant l'entre deux guerres », *Genèses*, n° 47, juin 2002, p. 84-106.

PENNETIER (C.), PUDAL (B.), « Les autobiographies des “fils du peuple”. De l'autobiographie édifiante à l'autobiographie auto-analytique », in PENNETIER (C.), PUDAL (B.) (dir.), *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, 2002, p. 217-246.

PHÉLIPPEAU (E.), « La fin des Notables revisitée », in OFFERLE (M.) (dir.), *La profession politique. XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 69-92.

PUDAL (B.), « De l'histoire des idées politiques à l'histoire sociale des idées politiques », in COHEN (A.), LACROIX (B.), RIUTORT (P.) (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique (18^{ème} – 20^{ème} siècles)*, Paris, PUF, 2006, p. 185-192.

QUERO (L.), « Objets d'élection : les manuels électoraux français (1790 – 1995) », *Scalpel*, n° 2-3, 1997, p. 11-58.

REBERIOUX (M.), « La Revue socialiste », *Cahiers Georges Sorel*, n° 5, 1987, p. 15-38.

RECLUS (M.), *Jules Ferry, 1832-1893*, Paris, Flammarion, 1947.

SACRISTE (G.), « Droit, histoire et politique en 1900 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 4, 2001, p. 69-94.

THOMAS (A.), *Le Second Empire (1852-1870)*, tome 10 de JAURES (J.) (dir.), *Histoire socialiste*, Paris, J. Rouff, 1901

VOILLIOT (C.), *La Candidature officielle. Une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.